

Méléze Modrzejewski, Józef

Henryk Kupiszewski (1927-1994)

The Journal of Juristic Papyrology 24, 7-10

1994

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez **Muzeum Historii Polski** w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.



Henryk Kupiszewski
(1927-1994)

HENRYK KUPISZEWSKI
(1927-1994)

Notre dernière rencontre remonte à la fin de septembre 1993. Je sortais d'une séance d'arbitrage international pour lequel j'avais été invité à Varsovie. Henryk m'attendait au «Café de la Diète», pas loin de chez lui. Quelques mois plus tôt, en mai de cette même année 1993, nous nous sommes vus à Rome; rien ne laissait deviner encore le mal qui allait bientôt le frapper brutalement. Il me décrivait à présent, avec calme, les traitements pénibles qu'il avait dû subir pendant l'été. Mais il restait optimiste et se préparait à rejoindre son poste d'ambassadeur de Pologne au Vatican. Nous avons parlé une heure ou deux, évoquant les souvenirs du passé, échangeant des projets pour l'avenir. Je l'ai accompagné chez lui sous une douce pluie d'automne et nous nous sommes quittés devant sa porte. Pour toujours.

Notre amitié aura duré quelque quarante quatre ans. Je me souviens bien du jour quand je l'ai vu pour la première fois à l'Institut de Papyrologie, à Varsovie, vers la fin de 1950. Il avait fait des études juridiques à Cracovie, où il s'était initié aux arcanes du droit romain auprès de Waclaw Osuchowski; il désirait maintenant parfaire sous la direction de Raphaël Taubenschlag sa formation d'historien du droit. Henryk était mon aîné, alors que j'avais sur lui trois années d'avance dans l'apprentissage de la papyrologie juridique; en revanche, je n'avais pas encore, comme lui, ma maîtrise en droit. L'un compensant l'autre, il m'a vite rattrapé, avec d'ailleurs ma totale complicité: j'étais heureux d'avoir trouvé un compagnon avec qui je pouvais partager mon inexplicable passion pour cette étrange discipline. Ainsi, notre parcours universitaire a commencé pratiquement au même moment. Ce fut aussi le point de départ d'une longue et solide amitié.

En 1952 paraissait son premier article, sur les experts dans les documents grecs d'Égypte; il suivait, dans le même volume 6 du *Journal of Juristic Papyrology*, mon étude de l'arbitrage privé dans l'Égypte grecque et romaine (j'avais déjà à mon actif un article sur le *prostagma* paru un an plus tôt). Nous étions à nouveau voisins en 1954, dans le volume 7/8: son travail sur le *iuridicus Alexandriae*, qui annonçait sa thèse de doctorat, précédait le mien sur les *accidentalialia negotii* dans les documents papyrologiques. Nous nous retrouvions une nouvelle fois l'un près de l'autre dans le volume 9/10 (1956), son analyse des sentences conditionnelles étant suivie par mon essai sur le droit de la famille dans les lettres privées grecques d'Égypte. Les voisins devenant coauteurs, nous signions ensemble le travail sur les hypérètes dans le volume 11/12 (1958). A la même époque, nous aidions tous les deux notre maître Taubenschlag dans la rédaction de sa revue, nous collaborions à l'édition des *Mélanges* en son honneur (trois volumes publiés en 1956-1957) et nous préparions sous sa responsabilité la soutenance de nos thèses de doctorat (1957).

Après la mort de Raphaël Taubenschlag en juin 1958, nos chemins se sont séparés. La Pologne de Władysław Gomułka, ouverte largement à l'Occident depuis l'automne 1957, acceptait l'aide que des organismes scientifiques étrangers proposaient aux jeunes chercheurs polonais. Dotés chacun d'une bourse de recherche de la Fondation Ford, nous partions vers l'Ouest. Boursier à Paris en 1958/1959, j'ai pu poursuivre en France ma carrière universitaire. Henryk a choisi Münster en Westphalie, où enseignait alors l'un des plus grands romanistes de notre siècle, Max Kaser. Sous la direction de Kaser il prépara sa thèse d'habilitation en histoire du droit sur les fiançailles à Rome (il a en tiré deux articles, publiés dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung* en 1960 et 1967, et il y est revenu encore dans *Iura* 19, en 1978). Mais il n'a pas voulu continuer en Allemagne sa carrière scientifique. Il a préféré revenir à Varsovie, pour un travail d'enseignant à l'Université et à l'Académie de Théologie Catholique, jusqu'à sa nomination au Vatican en 1990.

Nous nous rencontrions de temps à autre à l'occasion d'un colloque ou d'un congrès international, ou encore pendant ses visites à Paris, en dernier lieu au début de 1989, lorsqu'il est venu comme professeur invité faire une série de conférences à l'Université de Paris II (ancienne Faculté de Droit de Paris). A chaque rencontre, nous retrouvions la complicité de notre jeunesse. Rien n'altérait l'intimité qui s'était installée entre nous au cours de ces quelques années, désormais de plus en plus lointaines, pendant lesquelles nous assimilions la science (et subissions les caprices) de notre maître

Taubenschlag, époque que Henryk a su merveilleusement faire revivre dans une longue et émouvante évocation (*Bulletino dell'Istituto di Diritto Romano* 27, 1985, et *Czasopismo Prawno-Historyczne* 38, 1986), son talent de chroniqueur ne le cédant en rien à ses qualités de professeur et de chercheur.

Le séjour à Münster a eu une influence considérable sur l'activité scientifique de Henryk Kupiszewski: il a déterminé la place que devait y prendre l'étude du droit romain au sens traditionnel du mot. Après les fiançailles, il a exploré tour à tour la notion d'*ad finitas*, celle de *parricidium*, le problème du prêt maritime, celui des *statu liberi*, la réception du droit romain en Europe, le droit de la propriété. Mais il n'a pas négligé pour autant la papyrologie, le droit grec, le droit provincial, l'histoire comparée des droits de l'Antiquité. Ses travaux dans ce domaine couvrent un vaste espace, allant du *Dyskolos* de Ménandre comme source pour l'histoire du droit familial au *nomos geōrgikōs* byzantin, de l'antichrèse dans la pratique hellénistique au Nouveau Testament dans la perspective de l'histoire du droit.

Pendant les vingt dernières années, sa curiosité intellectuelle s'est orientée vers les fondements conceptuels du droit romain (*humanitas, maximae iuris, regulae iuris*) et le rôle de ce droit dans la formation de la culture juridique en Europe. Les résultats de ces réflexions, déjà partiellement présentés sous forme d'articles dès 1977, ont été consignés dans un livre sur «Le droit romain et la modernité» (*Prawo rzymskie i współczesność*) paru à Varsovie en 1988 (je rappelle, à l'intention des confrères incapables de lire l'original, les comptes rendus en allemand de Tomasz Giaro dans *Index* 18, 1990, pp. 451-457, et de Marek Kuryłowicz dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung, Rom. Abt.* 108, 1991, pp. 478-484). Le regard que l'auteur y porte sur la jurisprudence romaine comme l'un des facteurs dont l'action fut décisive dans la construction de la culture européenne débouche sur un vibrant plaidoyer en faveur du droit romain dans l'enseignement universitaire. Pour notre regretté ami, le droit romain a la valeur d'une «source d'inspiration éternellement vivante» dans la recherche des moyens capables d'empêcher l'homme moderne, que les excès du progrès technique «ont placé au bord du néant», de sombrer dans le désastre. Puissent les instances européennes compétentes (mais je crains que ce ne soit là qu'un pieux vœu) entendre cet appel pour la sauvegarde d'un élément fondamental de notre patrimoine culturel!

Pour les papyrologues, Henryk Kupiszewski restera l'auteur de monographies qui sont un modèle du genre: elles montrent comment une parfaite maîtrise des problèmes juridiques alliée à une solide connaissance de la ma-

tière documentaire peut apporter à l'histoire sociale et institutionnelle de l'Égypte grecque et romaine des éclairages nouveaux et durables. Je ne citerai qu'un exemple: le partage des compétences en matière judiciaire entre le préfet d'Égypte et le *iuridicus*, qu'il a su dégager il y quarante ans d'une étude méticuleuse et réfléchie de toute la documentation alors disponible et que les recherches ultérieures ont largement confirmée.

Il restera aussi celui qui a continué et consolidé en Pologne l'œuvre de Raphaël Taubenschlag. C'est lui qui a assuré la publication, en 1959, de ses *Opera minora* regroupant en deux volumes soixante-six articles de notre maître (la note de l'éditeur, au volume I, p. XIV *in fine*, n'est pas assez explicite sur ce point). Le *Journal of Juristic Papyrology* lui doit d'avoir survécu à son fondateur. Ayant repris depuis quelques années, grâce à l'énergie d'une équipe rédactionnelle élargie, un rythme annuel régulier, le *JJP* est pour tous, et sera longtemps, souhaitons-le, le témoin de la vitalité de la recherche papyrologique en Pologne à laquelle Henryk Kupiszewski a apporté une ineffaçable contribution.

Ses collègues et amis n'oublieront jamais cet homme charmant et affable, bienveillant et enjoué, toujours prêt à rendre service, jamais envieux, d'une foncière honnêteté, d'une rare maîtrise de soi-même. Il m'est arrivé de le voir préoccupé ou attristé, mais jamais violent. Il pratiquait avec un rare succès la vertu d'*humanitas*, dont il a su si bien scruter le sens en droit romain dans un de ses travaux. Ses critiques étaient lucides, jamais acerbes; les jugements qu'il portait sur les autres toujours dépourvus de la moindre note de médisance.

Ses disciples ont perdu une maître dévoué. La communauté scientifique tout entière partage le deuil de sa femme, de sa famille, de ses proches. Nous pleurons un vrai ami et un homme intègre.

[Paris]

Joseph MÉLÈZE MODRZEJEWSKI